

Comment rester « parent » lorsqu'on est incarcéré ?

Lorsqu'un père ou une mère est incarcéré, c'est toute la famille et les liens familiaux qui s'en trouvent impactés. On peut alors parler de « double peine » pour les proches qui doivent ainsi assumer le regard des autres pour les faits reprochés au détenu, et subir une séparation non préparée, parfois tabou, et difficile à vivre en particulier pour les enfants.

Comment annoncer à l'enfant cette situation ? Comment le préparer à cette séparation ? Comment maintenir les relations parent-enfant dans ce contexte particulier ?

Ce n'est pas parce qu'ils sont détenus que les parents ne sont plus des parents, mais les conditions de maintien des liens sont souvent mises à mal. Outre les difficultés à pouvoir exercer ses responsabilités de parent (suivi de la scolarité, prise de décision pour les actes médicaux, les inscriptions scolaires ou pour les loisirs,...), le rythme des visites - trop courtes et trop peu nombreuses pour un enfant - risque de fragiliser ces liens.

Petit détour dans un « moment fort » de leur histoire de leur “parentalité empêchée”....

Dans un contexte rendant difficile l'implication du parent détenu dans la vie de l'enfant, les parents, comme les enfants, cherchent à préserver leurs liens.



*Retrouvez le témoignage de parents et plus encore
au verso de cette lettre*

Des parents parlent aux parents

Extraits des témoignages anonymes de 3 papas et 1 maman détenus au Centre pénitentiaire de Perpignan, recueillis avec l'appui de l'éducatrice du Relais Enfants Parents Pyrénées-Catalanes (REPPC)

Après mon entrée en prison, je n'ai pas pu voir mes enfants (10, 9 et 5 ans) pendant près de 4 mois. Vous imaginez ? J'aurais sans doute craqué si l'association ne m'avait pas soutenu. J'ai fait partie des premiers papas qui ont pu bénéficier de l'aide du REPPC, il y a 3 ans. Ils m'ont aidé à parler à mes enfants de ma détention, à les accueillir lors des visites dans un espace presque normal. Les parloirs sont étroits, angoissants pour les enfants et ne permettent pas de retrouver la complicité entre nous. La salle qui nous est ouverte, reste une salle en prison, mais l'association y apporte des jeux de société, la présence de l'éducatrice nous aide à nous ouvrir les uns aux autres. Ce n'est pas évident de ne se voir qu'une heure par mois... C'est encore plus dur de se quitter quand le temps de visite est fini. Après la première visite, on aurait voulu que le temps s'arrête pour rester là tous ensemble. On a fini par se créer un petit rituel au moment du départ des enfants : on se fait un gros câlin à 4, comme pour se remplir les uns les autres d'affection pour tenir jusqu'à la prochaine visite.

Je n'ai pas voulu dire à mon fils de 6 ans que j'étais en prison. Cela signifiait qu'il me voit dans cet environnement. Quand on lui a annoncé, sa maman m'a dit qu'il ne dormait plus, qu'il faisait des cauchemars croyant que j'étais menotté même pour dormir. Il a fallu le rassurer. Sa maman lui a présenté l'éducatrice du REPPC, elles lui ont expliqué que je voulais le voir mais surtout pas le contraindre à me rendre visite. Lors de sa première visite, on a regardé un livre proposé par l'association, il l'a à l'école et il l'adore. Il m'a montré qu'il savait lire. J'ai pu aussi signer son livret scolaire. Puis on a joué aux dominos, il ne connaissait pas ce jeu. Je lui ai appris la règle et très vite il a réussi à me battre ! J'ai découvert que nous pouvions passer un moment particulier en jouant lors des visites. Alors, pendant l'atelier du REPPC durant lequel on peut créer des objets pour nos enfants, je lui ai fabriqué un jeu de domino, en plus du coussin avec l'écusson de son équipe de foot préférée. J'y ai mis tout mon cœur. Je lui disais « papa est en train de te fabriquer un cadeau », il me demandait souvent « tu auras fini le cadeau quand je viendrais ? ». Quand je lui ai offert, il était très fier de le recevoir, et moi, son papa, de le lui offrir. A chaque fois qu'il vient me voir, il veut absolument qu'on y joue !

J'ai trois enfants, de 10, 8 et 7 ans. Suite à mon incarcération, ils ont été vivre chez leur papa parce qu'il s'en occupe bien et qu'il n'était pas question qu'ils soient placés pendant mon absence. Il m'a soutenue dans ma démarche de maintien d'un lien avec mes enfants lors des visites... même quand la petite pleure à la fin de la visite. Je doute parfois en me disant que ça les fait souffrir de me voir dans ces conditions et de nous quitter ainsi. Mais les autres mamans détenues me disent que c'est important pour leur épanouissement de continuer à être là pour eux, même si la séparation nous déchire le cœur. Leur papa comprend l'importance pour eux et pour moi de pouvoir remplir, malgré le contexte, mon rôle de maman. Il va jusqu'à me laisser la maison avec les enfants lorsque j'obtiens une permission de sortie pour un week-end ! Dans ces moments là, je me sens comme toutes les autres mères, et mes enfants comme tous les autres enfants. Mais récemment, il y a eu une audience chez le juge aux affaires familiales au sujet des enfants et je n'ai pas été convoquée. Ça ne me va pas du tout, je lui ai écrit, je me sens déchue de mes droits parentaux.... Je suis en prison, oui, j'assume tous les jours les raisons qui m'ont conduite ici, mais j'ai toujours l'autorité parentale et c'est très difficile de subir cette « double peine ».

Avant d'être là, j'étais déjà un « papa poule ». Mes enfants sont tout pour moi. Deux d'entre eux font face à la maladie, je suis informé régulièrement de leur état de santé, je suis impliqué dans leur scolarité, je porte un regard bienveillant et très attentif à ce qu'ils vivent au quotidien, comme si j'étais avec eux tous les jours. Lors des visites, ils sentent que je suis toujours leur papa... J'ai eu plusieurs fois des coups durs ici, mais je ne baisse pas les bras parce que eux ont toujours tenu bon. Ma compagne a accouché de mon plus jeune enfant peu de temps après mon incarcération, j'ai pu faire les démarches, encouragé par le REPPC, pour le reconnaître. Il a aujourd'hui 2 ans et demi. Il est tout petit, je ne suis pas encore prêt pour qu'il vienne me voir ici, pour les trois autres c'était déjà difficile. D'ailleurs, ici on ne parle pas de sa famille avec les autres détenus. C'est comme un aveu de faiblesse que de dire que nos enfants nous manquent... Mais dans les ateliers de création d'objet on est tous des papas, on sait tous ce que notre présence ici a provoqué dans la vie de nos enfants et on se soutient, on s'encourage dans nos projets et pour se préparer à la sortie, dans l'intérêt de nos enfants avant tout. On essaiera de rattraper le temps perdu avec nos enfants, même si je crois qu'il ne sera jamais complètement récupérable.

A votre service !

L'association Enfance catalane porte le "Relais Enfants Parents Pyrénées Catalanes" (REPPC) et présente ses actions pour maintenir les liens entre les parents détenus et leurs enfants.

Le REPPC intervient à la demande du parent détenu ou de son entourage pour maintenir les liens avec l'enfant

Son action vise à restaurer, favoriser ou à maintenir les liens entre un enfant et son parent détenu. Elle intervient au Centre Pénitentiaire de Perpignan à partir de la demande d'un parent détenu (ou de sa famille) ayant exprimé son désir de renouer ou de maintenir un lien avec son enfant.

En fonction de la situation - si les liens sont rompus, si les enfants rencontrent des difficultés pour venir voir leur parent...- différentes actions peuvent être proposées :

- des rencontres enfant-parent en présence du professionnel de l'association dans un espace aménagé pour les enfants ;
- des entretiens avec l'enfant, le parent détenu et leur entourage (parent non détenu, fratrie...) pour préparer l'annonce de l'incarcération ou les rencontres au sein du centre pénitentiaire ;
- si nécessaire, un accompagnement de l'enfant de son domicile à la prison peut être organisé afin de maintenir les visites quel que soient les circonstances (ex : conflit entre les parents) ;
- un soutien des femmes enceintes et des mères qui élèvent leur bébé en détention pour organiser des temps partagés d'éveil et jeux mère-bébé dans une salle au cœur de la détention et proposer des sorties en famille ou en crèche pour les bébés ;
- des ateliers d'échanges entre parents au cours desquels des objets peuvent être fabriqués par le parent détenu pour être offerts à son enfant (coussins, boîtes à trésors, petits sacs,...).

Coussins



Sacoches

Carte postale

Lorsqu'un parent est incarcéré, ce sont tous les membres de la famille qui purgent sa peine avec lui. Les enfants sont les premières victimes de cette « parentalité empêchée ».

Le motif réel de l'absence est souvent caché. L'enfant, privé de ce parent, se sent abandonné, en perte de repère. Il lui est parfois impossible d'accéder à son droit fondamental à pouvoir « entretenir des liens avec ses deux parents ».

L'objet créé par le parent lors des ateliers symbolise sa présence à un moment où la séparation est obligatoire du fait de l'incarcération, mais la rupture, elle, peut être évitée. Cela prouve à l'enfant que son père ou sa mère pense toujours à lui.

Plus d'infos sur parents66.fr

Le site du réseau parentalité 66

